

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 14 Février 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU)

Refuse le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité, estimant que la gestion directe de cette compétence doit être exercée dans la plus grande proximité. En outre le schéma de cohérence territoriale Loire Centre, dont la validation a été demandée en décembre 2016, définit le cadre général des orientations en terme de développement du territoire, y compris en matière d'urbanisme.

Toutefois, si les refus de transfert ne sont pas exprimés avant le 27 mars par 25% des Communes représentant 20% de la population, la compétence sera transférée.

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON RUE ECOLES/BD VINGTAINS **DEMANDE DE SUBVENTION FSIL 2017**

Arrête le projet de réhabilitation du bâtiment ex-MONARD à l'angle de la Rue des Ecoles et du Boulevard des Vingtains pour créer des locaux associatifs au rez-de-chaussée.

Sollicite la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local -DSIPL- 2017.

REGLEMENT INTERIEUR TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Approuve la modification du règlement de l'accueil périscolaire afin que les enfants déjeunant au collège et ne participant pas aux TAP soient récupérés par leurs parents aux heures fixes suivantes : 12h.30 ou 13h.20.

Les sorties entre 12h. 30 et 13h. 20 ne sont pas autorisées pour le bon fonctionnement du service.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Donne son accord sur les projets présentés par le SIEL pour la réalisation de travaux d'extension d'éclairage public :

- Chemin de la Croix des Rameaux et approuve le montant de la participation, à la charge de la commune s'élevant à 16 324 € sous forme de fonds de concours.

- Chemin Charra et approuve le montant de la participation, à la charge de la commune s'élevant à 22 925 € sous forme de fonds de concours.

- Chemin Route de St Georges et approuve le montant de la participation, à la charge de la commune s'élevant à 14 513 € sous forme de fonds de concours.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

De lancer la procédure d'acquisition de plein droit par la Commune de biens vacants et sans maître pour cinq parcelles : B N° 33, 34, 35 (Mme Hélène GRENIER), C n°1574 (Cts GRENIER) et C n°1643 (M. Jean Marie BRIERY).

MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

S'engage dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,

Demande l'accompagnement proposé par le Centre de gestion de la Loire,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche,

Dépose une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention via le CDG 42,

Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

TRAVAUX RENOVATION LOGEMENT PLACE DU 8 MAI
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN REGIONAL POUR LA RURALITE

Approuve le lancement de cette opération de rénovation du logement communal sis 57 place du 8 mai.

Sollicite une subvention de l'ordre de 40 %, soit 5 300 € au titre du plan régional pour la ruralité en tant que commune de moins de 2000 habitants pour ces travaux estimés à 13 250.24 €. HT. ainsi qu'une dérogation pour commencer ces travaux dès à présent, avant l'arrêté attributif de subvention.

Prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

PROJET DE SECURISATION DES ABORDS DE LA MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2018

Emet un avis favorable pour cette opération d'aménagement de place de stationnement aux abords de la Maison de Santé Pluridisciplinaire estimée à 26 005 € HT soit 31 206 € TTC;

Sollicite auprès du Conseil Général de la Loire une subvention au titre de la répartition des Amendes de Police Exercice 2018 ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention afin de permettre la réalisation de l'ensemble de travaux de sécurisation des abords de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Prévoit l'inscription des crédits au budget principal de la Commune